

STATUTS-TYPES DES LIGUES ET DES DISTRICTS

ADOPTION ET MODIFICATION DES TEXTES

12.4 Attributions

L'Assemblée Générale est compétente pour :

[...]

- ~~— adopter et modifier les textes de la Ligue / du District tels que notamment les Statuts, le Règlement Intérieur et ses différents règlements;~~
- ~~— statuer, sur proposition du Comité de Direction, sur tous les règlements relatifs à ses compétitions;~~
- ***adopter et modifier les textes de la Ligue / du District.
A l'exception des Statuts et du Règlement Intérieur qui relèvent de son ressort exclusif, l'Assemblée Générale délègue au Comité de Direction sa compétence pour l'adoption et la modification des textes suivants : ... [lister les textes concernés – nb : ne pas intégrer cette phrase si l'A.G. ne souhaite aucune délégation de compétence en la matière]***

[...]

Date d'effet : Immédiate